

AFFAIRE N° 25. - Acquisition d'un terrain à Bois-de-Nôfles. -

M. Camille BOURHIS donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous rappelle que par délibération en date du 30 Août 1966 le Conseil Municipal avait voté l'acquisition de 3 parcelles de terrain :

1°) une parcelle de 600 m² située au Bois de Nôfles, appartenant à M. Georges LEVENEUR, destinée à recevoir la construction d'une STATION DE TRAITEMENT pour l'adduction d'eau de Bois-de-Nôfles - Noufia.

... L'acquisition de ces terrains n'avait pu être régularisée jusqu'ici, la valeur vénale de ces terrains estimée par le Service des Domaines n'ayant pas rencontré l'approbation des propriétaires.

Nous sommes actuellement en pourparlers avec les Héritiers DAMOUR Jurien et DEVEAUX.

Toutefois, en ce qui concerne le terrain de M. LEVENEUR, les travaux de fouille ont été entrepris dès 1966 et la construction de la station de traitement est presque achevée.

Or, le Journal de l'île de la Réunion du 7 Juillet 1967 vient de publier une annonce concernant la vente sur saisie immobilière des biens de M. LEVENEUR Georges, qui aura lieu le 31 Juillet 1967.

Afin de me permettre de régulariser cette affaire, je demande donc au Conseil Municipal de m'autoriser à me porter acquéreur pour le compte de la Commune de Saint-Denis du lot sur lequel a été réalisée cette station de traitement.

Je mets la question aux voix.

Je précise qu'une somme de 1.200.000 Frs CFA correspondant à l'offre de M. LEVENEUR a été inscrite au Budget Primitif de 1967, au chapitre 902 - Article 210.

Adopté à l'unanimité.